

Évêché de Boma
BP 72 Boma
Kongo Central (RDC)

Lettre Pastorale

Collecte des Fonds 2016-2017

Chers frères et sœurs,

« À vous grâce et paix de la part de Dieu notre Père et du Seigneur Jésus-Christ » (Ep 1.1)

1. Il est de coutume qu'au début de chaque année, en vue de promouvoir notre coresponsabilité commune à la marche de notre Église locale, je vous adresse une lettre pastorale vous stimulant à prendre en charge notre Église aussi bien Universelle que Locale.
2. La pratique de la collecte des fonds n'est pas nouvelle. Pour une plus grande motivation et une meilleure prise de conscience du sens et de la valeur de la contribution que chaque fidèle apporte, on signale les différents besoins de l'Église pour lesquels on sollicite la générosité des fidèles. C'est le sens et la raison d'être de différentes quêtes échelonnées au cours de l'année. En guise de rappel, en voici le chronogramme :

- *Épiphanie : Sainte Enfance Missionnaire.*
- *Deuxième dimanche de Février : Caritas diocésaine (Hôpitaux, prisons, nécessiteux divers et solidarité inter-caritas).*
- *Premier dimanche de Carême : Université Catholique du Congo (UCC).*
- *Temps de Carême : Carême de Partage (Besoins du Diocèse).*
- *Dimanche du Bon Pasteur : Saint-Pierre Apôtre (Maisons de formation).*
- *Vendredi Saint : Terre Sainte (NB : c'est l'unique quête de ce jour).*
- *Deuxième dimanche du mois de juin : Moyens de communication sociale.*
- *Premier dimanche du mois d'Août : CALCC.*
- *Dimanche des missions: Propagation de la Foi.*
- *Premier dimanche du mois de Décembre : Sanctuaire Bienheureuse Anuarite.*

3. Au terme de l'année 2016, j'exprime ma profonde gratitude à tous ceux qui, au cours de l'année, ont travaillé à faire prendre davantage conscience de notre mission commune de porter jour et nuit au monde la Bonne Nouvelle du salut. Nous rendons grâce à Dieu pour le sacrifice consenti par plusieurs d'entre vous par leur apport matériel et financier à cette œuvre d'évangélisation. Cependant, nous avons enregistré avec tristesse une forte baisse de la collecte des fonds cette année surtout du côté des MAC et des Chorales. Nous allons le constater dans l'évaluation de l'année écoulée.

Évaluation de l'année 2016

4. Le montant global de la collecte des fonds 2016 est de **100.491,36 dollars américains**, soit une diminution de **16.479,72 \$us** par rapport à l'année passée. Notons avec joie et reconnaissance les avancées de Nzo Dikanda Kinshasa qui est passée de **4.700,00 \$us** en 2015 à **12.000,00 \$us** en 2016, et les jeunes en Journée Enfance missionnaire de **2. 872,400 \$us** à **3.420,76 \$us**. En grandes lignes, les résultats des recettes de l'année 2016 se présentent de la manière suivante (cf. les détails en annexe) :

- A) **PAROISSES** : **76. 619, 34\$Us**, répartis de la manière suivante : Enfance Missionnaire : **1.900,54 \$us** ; Lieux saints : **2.107,39 \$us** ; Propagation de la Foi des fidèles sauf MAC et Chorales : **5.515,51 \$us** ; Saint Pierre-Apôtre : **1.696,96 \$us** ; CALCC : **1.077,33 \$us** ; Sanctuaire Bienheureuse Anuarite : **2.074,25 \$us** ; UCC : **1.354,02 \$us** ; Carême de partage des fidèles sauf MAC et Chorales : **9.415,22 \$us** ; Caritas : **1.455,00 \$us** ; Moyens de communication sociale : **1.009,17 \$us** ; MAC pour le Carême de partage et la Propagation de la foi : **13.451,88 \$us** et Chorales pour le Carême de partage et Propagation de la foi : **13.930,77 \$us**.
- B) **ENTITÉS EXTRA-PAROISSIALES** : un total de **45.503,34 \$ us**, répartis comme suit : BDCEC : **28.995,3 \$us** ; Institutions : **1.087,25 \$us** ; Jeunes en Journée Enfance Missionnaire : **3.420,76 \$us** ; Nzo dikanda/ Kinshasa : **12.000,00 \$us**.
5. Ces produits ont servi à répondre aux besoins habituels, extradiocésains et diocésains :
- A) **CHARGES EXTRADIOCÉSAINES** : a) SAINT SIÈGE [Enfance Missionnaire, Lieux Saints, Saint Pierre-Apôtre et Propagation de la Foi] : **21.920,00 \$us** ; b) CONFÉRENCE ÉPISCOPALE NATIONALE [Caritas, Université Catholique du Congo, Moyens de Communication Sociale, CALCC, Sanctuaire Bienheureuse Anuarite] : **4.250,00 \$us**
- B) **DIVERSES RÉTROCESSIONS** : équipes sacerdotales paroissiales et chefs catéchistes : **2.986,14 \$us**.
- C) **CHARGES DIOCÉSAINES ORDINAIRES** : **71.335,22 \$us**.

Orientations et directives pour 2017

6. **Chers frères et sœurs**, je constate avec vous que la collecte de 2016 a été très faible. On note plusieurs faits à la base de cette décroissance : crise financière secouant notre pays, dépréciation de la monnaie nationale au regard du dollar, manque d'animation à la base dans nos MAC et Chorales, désintéressement chez plusieurs curés et AP : versement tardif voire non versement de la totalité ; tiédeur dans l'animation des fidèles. Et pourtant, n'oublions pas que la première ressource financière, la plus sûre, la plus durable et la plus normale d'une Église locale réside dans la générosité éclairée et inspirée par la foi de ses fidèles. La collecte des fonds nous engage, comme chrétiens, dans la voie ordinaire de la participation financière des chrétiens à la mission de l'Église dont le fonctionnement est assuré en grande partie par des dons.
7. Nous voudrions rappeler ici qu'à côté des quêtes échelonnées tout au long de l'année ainsi que celles dominicales prévues par les paroisses, demeure en vigueur la pratique selon laquelle l'adulte donne **3.000,00 FC** par an, répartis en deux versements : **1.500,00 FC** pour le carême de partage pendant le carême et **1.500,00 FC** pour la Propagation de la foi durant les mois des missions. Les enfants donnent **600,00 FC** répartis en deux tranches comme pour les adultes. Le personnel de nos écoles tout comme les écoliers et les élèves continuent leur pratique habituelle à travers le BDCEC.
8. Pour favoriser la participation de tous, chaque paroisse doit avoir un comité de collecte des fonds comprenant au total 7 membres dont le vice-président de chacun des trois conseils paroissiaux (CPP, CPAE et C. Pédagogique), deux membres qui ne font partie d'aucun conseil (un homme et une femme) et un vicaire qui n'est pas économe local là où il y en a plusieurs. Le curé préside ce comité ; en cas d'absence, le vicaire qui en est membre y

supplée. Une attention particulière sera accordée au fonctionnement effectif de ce comité qui est le répondant de la paroisse auprès du Comité Diocésain de Collecte des Fonds. Les membres de ce comité doivent désormais être inscrits parmi les personnes habituellement rencontrées lors de mes visites pastorales ou celles de mes délégués. J'invite donc les curés et les administrateurs paroissiaux à y veiller.

9. Il est ecclésiastiquement impératif que chaque paroisse, chaque entité ecclésiastique et religieuse prenne conscience que la collecte diocésaine est un programme auquel elle ne peut se soustraire sans se scléroser aussi bien matériellement que spirituellement. Le BDCEC (pour les élèves, les enseignants et agents de bureaux des ZAP), les Supérieurs compétents pour les Congrégations s'investiront davantage dans l'opération annuelle de la collecte des fonds. Il convient de rappeler qu'à côté de la part de leurs œuvres (formations médicales, les écoles, etc.) les Congrégations comme Instituts ont à apporter leur contribution annuelle.

MAC et Chorales, colonnes de notre Église diocésaine

10. **Chers frères et sœurs**, nous admirons le dynamisme des Chorales et des MAC dans notre diocèse. Nous ne pouvons pas ne pas rendre grâce à Dieu pour sa grande bonté qui continue de les susciter au sein de notre diocèse, et cela pour sa louange mais aussi pour l'annonce de sa Bonne Nouvelle. Comme pasteur, j'ai le grave devoir d'encourager ces divers charismes et de les accompagner dans leur cheminement missionnaire. Je suis cependant triste de constater que d'année en année leur contribution ne fait que baisser. J'avais pourtant instauré une pratique propre à eux espérant obtenir d'eux un plus grand engagement dans la prise en charge de l'Église. Hélas, cela n'a pas été le cas ! C'est pourquoi j'ai décidé ce qui suit :

- Désormais les membres des MAC et des Chorales donneront **3.000,00 FC** comme les autres membres et cela en deux tranches (**1.500,00 FC** durant le carême pour carême de partage et **1.500,00 FC** autour du mois d'octobre pour la propagation de la foi) ; en conséquence, il n'y aura plus de ristourne ni de carte gratuite ; chaque membre paiera 400 FC pour sa carte comme toutes les autres catégories des fidèles.
- Ceux qui ont cotisé la totalité de leur dû au moins une année au cours des années 2014, 2015, 2016 auront une carte gratuite.
- L'obtention de la carte suppose que l'on envoie au Directeur des OPM : nom, post nom, prénom, Chorale (MAC) paroisse et photo passeport de l'intéressé.
- Le maintien dans un MAC ou dans une Chorale est conditionné par la participation à la collecte des fonds et l'obtention de la carte de membre.
- L'argent des MAC et des Chorales est remis à l'évêque (chancellerie pour la première tranche) et à moi-même pour la deuxième tranche lors des eucharisties que je célébrerai par zone pastorale à la fin de l'année.

Chers frères et sœurs,

11. Dans la foi, la vérité et la joie, mettons-nous ensemble pour bâtir au mieux notre Église et pour apporter notre contribution à nos Églises sœurs à travers le monde.
12. Sur vous tous, j'implore la bénédiction de Dieu et que l'année 2017 soit pour chacun et chacune de vous une année de joie, d'espérance, de paix, de bonheur, de prospérité et de bonne santé.

Fait à Boma, le 31 janvier 2017
Mbuka Cyprien, cism
Évêque de Boma